

Déclaration d'achèvement de l'opération
Plan de financement final

Désignation de l'opération :
Aménagement Chemin de l'Egalité

Aides publiques :
au titre de la Dotation du Territoire du Département de l'Isère.
au titre du Fond de Concours de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Département de l'Isère	Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
	

Subvention Département		Subvention Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	
Date de la commission permanente	08/10/2024	Conseil communautaire	28/10/2024

Le Maire de BEAUREPAIRE

déclare que l'opération ci-dessus désignée, débutée juridiquement le 12/11/2024
est terminée le 15/05/2025,

atteste que ses caractéristiques sont conformes aux arrêtés d'attribution,

atteste avoir procédé à des mesures de publicité sur la participation du Département
et de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

déclare avoir réglé la somme totale de 139 540,00 € hors taxes,

et certifie exact le plan de financement final, détaillé ci-dessous :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
Maitrise d'œuvre	9 458,53	-Département	27 908,00	20,00
		-Communauté de Communes	55 816,00	40,00
Études complémentaires				
Etude de faisabilité	2 700,00			
		Autres aides		
Travaux				
Travaux d'aménagement	127 381,47	Autofinancement		
		-Fonds propres	55 816,00	40,00
		-Emprunts		
TOTAL	139 540,00	TOTAL	139 540,00	100

Fait à Beaurepaire,
Le 29/09/2025

Le Maire,
Yannick PAQUE

Signature et cachet